

Part de la Suisse Romande dans le travail de l'AIEP?

Intervention de Pierre Rieder, Responsable du secrétariat de l'AIEP

Concernant la part de la Suisse Romande dans le travail de l'AIEP, cinq constatations peuvent être faites :

1. Les Suisses romands déposent moins de plaintes que les Suisses alémaniques

L'AIEP reçoit en moyenne 21 plaintes par année, dont 3 seulement visent des émissions francophones. Ce sont les Suisses allemands qui déposent la grande majorité des plaintes. On peut spéculer sur les raisons de cette différence. Les Suisses romands seraient-ils plus tolérants alors que les Suisses allemands seraient-ils plus critiques ou corrects ou alors y-aurait-il une différence dans la présentation des émissions de radio et télévision ? Vraisemblablement, c'est une amalgame de ces trois raisons.

2. Les émissions télévisées sont plus contestées que les émissions radiophoniques

Cette constatation ne vaut pas seulement pour la Suisse romande mais également pour toutes les régions linguistiques en Suisse. Entre 80 – 90 % des plaintes sont dirigés contre des émissions télévisées.

3. La RTS est le diffuseur le plus concerné par les plaintes

La grande majorité des plaintes de la Suisse romande visent des émissions télévisées diffusées par la RTS, le diffuseur du service public. Au contraire, l'AIEP ne reçoit que rarement des plaintes contre des émissions de chaînes privées. Cette inégalité on la remarque aussi en comparant les activités des médiateurs. Le médiateur de la RTS a dû traiter plus de 30 réclamations en 2013, le médiateur pour les autres diffuseurs en Suisse romande n'en a reçue aucune. A préciser que ces différences ne préjugent en rien la qualité des programmes.

4. Les plaintes sont dirigées principalement contre des émissions d'information

Les plaintes contres des émissions de divertissement sont rares. Régulièrement les plaintes visent – comme d'ailleurs aussi en Suisse alémanique – les émissions d'information, diffusées pendant les heures avec le plus grand taux d'audience (Primetime). Le « Téléjournal 19 :30 », « Temps Présent » et « Mise au point » sont les émissions les plus contestées en Suisse romande. Ces trois émissions font à elles-seules l'objet de plus de 45% des plaintes. A plusieurs

reprises, ont également été contestées des émissions de la RTS précédant des élections nationales.

5. La non présentation fidèle des événements est le grief le plus fréquemment soulevé

L'art. 4 al. 2 de la loi sur la radio et la télévision prévoit la présentation fidèle des événements. C'est la disposition la plus appliquée par l'AIEP, et ce également en Suisse romande. En détail, les griefs sont les suivants : reportage pas objectif ou tendancieux, la non présentation correcte des faits ou l'omission de faits essentiels. Avant les élections, l'AIEP a souvent été confrontée au reproche que la présentation des partis ou des candidats ne respectait pas le principe de l'égalité des chances.

Monsieur Werly donnera, dans son intervention, plus d'informations sur la jurisprudence de l'AIEP et sur des cas concrets.